

COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC



Consultation publique

Demande de changement de nom de
la région administrative de l'Estrie

Présentée par **Me Alain R. Roy**
Juge administratif

Commission municipale du Québec

Le 23 février 2022

Québec 





PLAN

1. L'historique du dossier
2. L'objet de la consultation
3. Le déroulement
4. Les termes Cantons-de-l'Est et Estrie
5. À vous la parole !

L'historique du dossier

- Le 8 juillet 2021: intégration des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska à la région administrative de l'Estrie
- Dans le cadre des consultations menées par le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie auprès des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, ainsi que d'élus de la région de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie a demandé que la dénomination de la région administrative de l'Estrie puisse devenir la région administrative des Cantons-de-l'Est.

L'historique du dossier (suite)

- En novembre 2021, le ministre responsable de l'Estrie et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont annoncé qu'une consultation publique serait menée au cours des prochains mois afin de sonder l'opinion de la population sur ce changement de nom. Le cas échéant, la démarche pour effectuer le changement de nom devra ensuite faire l'objet d'une décision par le conseil des ministres.

L'objet de la consultation

- Le 24 novembre 2021: mandat de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'organiser une consultation publique sur la demande de changement de nom de la région de l'Estrie
 - Le but : faire état des commentaires recueillis dans le cadre de cette consultation
 - Par la suite et le cas échéant, la démarche pour effectuer le changement de nom devra ensuite faire l'objet d'une décision par le conseil des ministres.
-

Déroulement

- **La consultation est organisée en trois (3) temps:**
 - De décembre 2021 au 4 février 2022 : La Commission a invité tous les citoyens ainsi que les organismes publics, associatifs et institutionnels à émettre une opinion ou partager un mémoire.
 - 430 opinions exprimées
 - 33 mémoires et documents produits au soutien des opinions exprimées
-

Déroulement

- **Février 2022 – mars 2022 : assemblées de consultation publique**
 - 23 février 2022 : assemblée virtuelle
 - 14 mars 2022 : assemblée à Sherbrooke (Centre Le Parvis)
 - 17 mars 2022 : assemblée à Lac-Mégantic (auditorium de la Polyvalente Montignac)
 - 22 mars 2022 : assemblée à Granby (Théâtre Le Palace)
 - **Fin avril 2022 – dépôt du rapport par la Commission**
-

Déroulement en mode virtuel

- Toutes les audiences de consultation, qu'elles soient tenues en présence ou en mode virtuel, sont accessibles via la plateforme Zoom (rôle des audiences) et en rediffusion simultanée sur Youtube, directement sur le site de la Commission municipale :

<https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/mediation-et-mandats-speciaux/avis-et-mandats-speciaux/audiences-publiques-sur-l-organisation-du-territoire>

- Toute personne peut assister aux audiences en tant que spectateur.
 - Voir les informations sur la page Internet de la Commission
 - Soit en personne les 14, 17 et 22 mars 2022
 - Soit en mode virtuel (voir les adresses Zoom sur la [page web](#) de la Commission)
-

Déroulement en mode virtuel

- Chaque personne désirant s'exprimer doit au préalable s'inscrire sur le site internet de la Commission afin qu'un moment lui soit attribué (obligatoire) - Autant en virtuel qu'en présence.
 - Horaire de la consultation du 23 février 2022 :
 - De 9h30 à 12h00
 - De 14h à 17h
 - De 19h à 21h30
 - Chaque intervenant a un maximum de 10 minutes pour s'exprimer.
 - Au terme de l'exposé de l'intervenant, une courte période sera allouée aux échanges avec le juge administratif.
-

Attention

- Il s'agit ici d'une démarche de consultation de la population, non un débat.
 - Les communications et échanges courtois et respectueux sont de mise.
 - Tout intervenant qui ne respecte pas cette règle ne pourra poursuivre son exposé.
-

Les termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie »

Avertissement important

La présente section vise à présenter la signification des termes « Cantons-de-l'Est » et « Estrie » et ne saurait constituer une position formelle de la part de la Commission municipale.

Que signifie « Cantons-de-l'Est » et « Estrie » ?

- **Cantons-de-l'Est**

- Région historique

- Mode de tenure des terres mis de l'avant à partir de 1792

- **Estrie**

- Mot créé en 1946 par Mgr Maurice-O'Bready, historien et premier secrétaire général de l'Université de Sherbrooke (1954)

- Désigne la région administrative 05, créée en 1966 et baptisée Estrie en 1981

Cantons-de-l'Est

- Ouverts officiellement à partir de 1792
 - Mode de tenure des terres – « franc et commun socage »
 - Nouveau mode mis de l'avant après la Conquête de 1760
 - Chaque canton est regroupé en comté (12 au total)
 - Les comtés servaient notamment à des fins électorales, de recensement et d'enregistrement des actes notariés
 - Le nom de ces anciens comtés sont encore présents dans certains noms ou la mémoire collective
-

Cantons-de-l'Est

- Pourquoi « de l'Est » ?

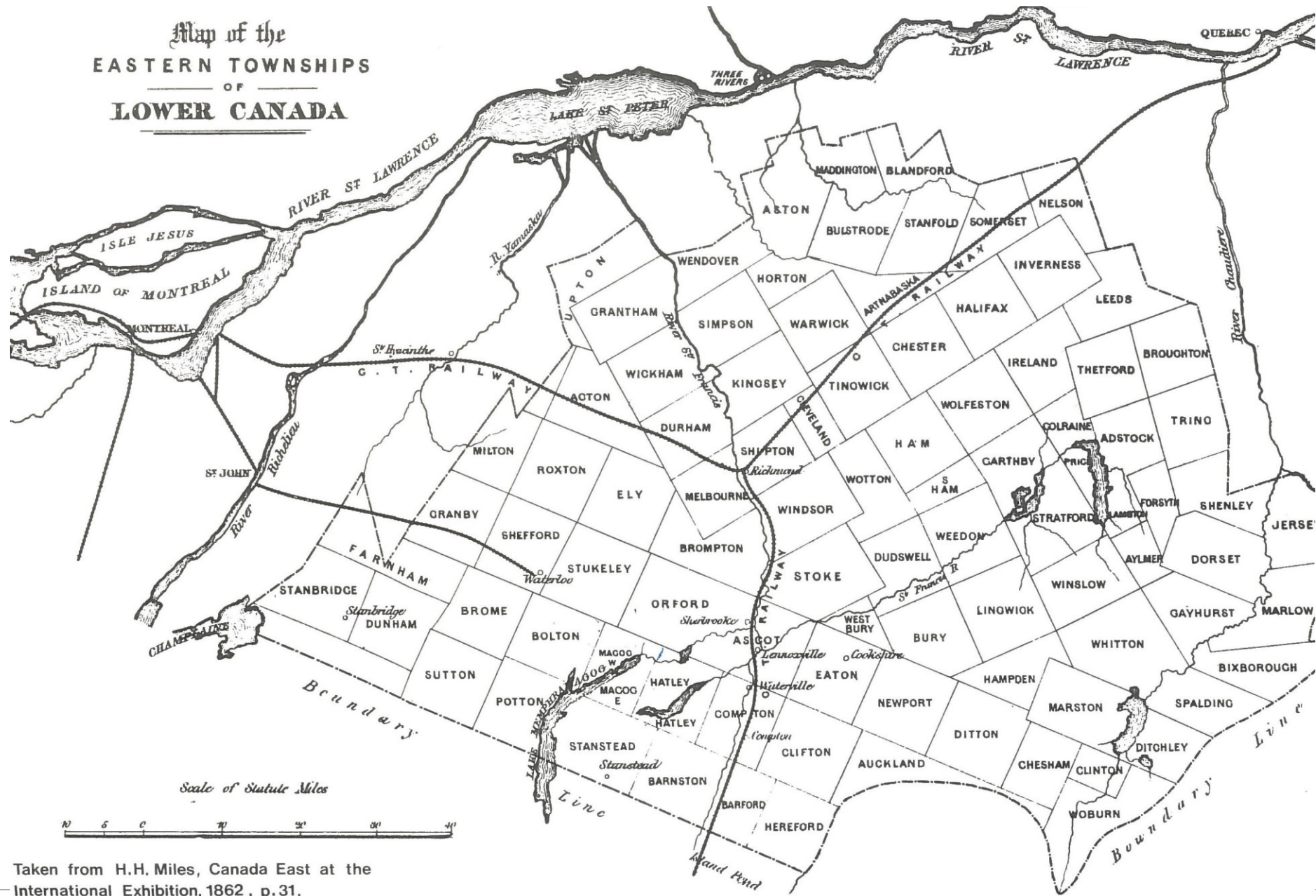
Mgr Maurice O'Bready:

« Rien ne le précise. C'est peut-être parce que notre région s'ouvrait à l'est de Montréal, siège du gouvernement sous l'Union, alors que s'intensifia ici la colonisation. Peut-être aussi par opposition à l'Ontario qui se développa à l'ouest vers le même temps. »

(*Le Messager*, 20 juillet 1946)

Les cartes des diapos suivantes proviennent de G. LAPERRIÈRE, *Bibliographie d'histoire des Cantons de l'Est*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, dép. d'histoire, 1986.

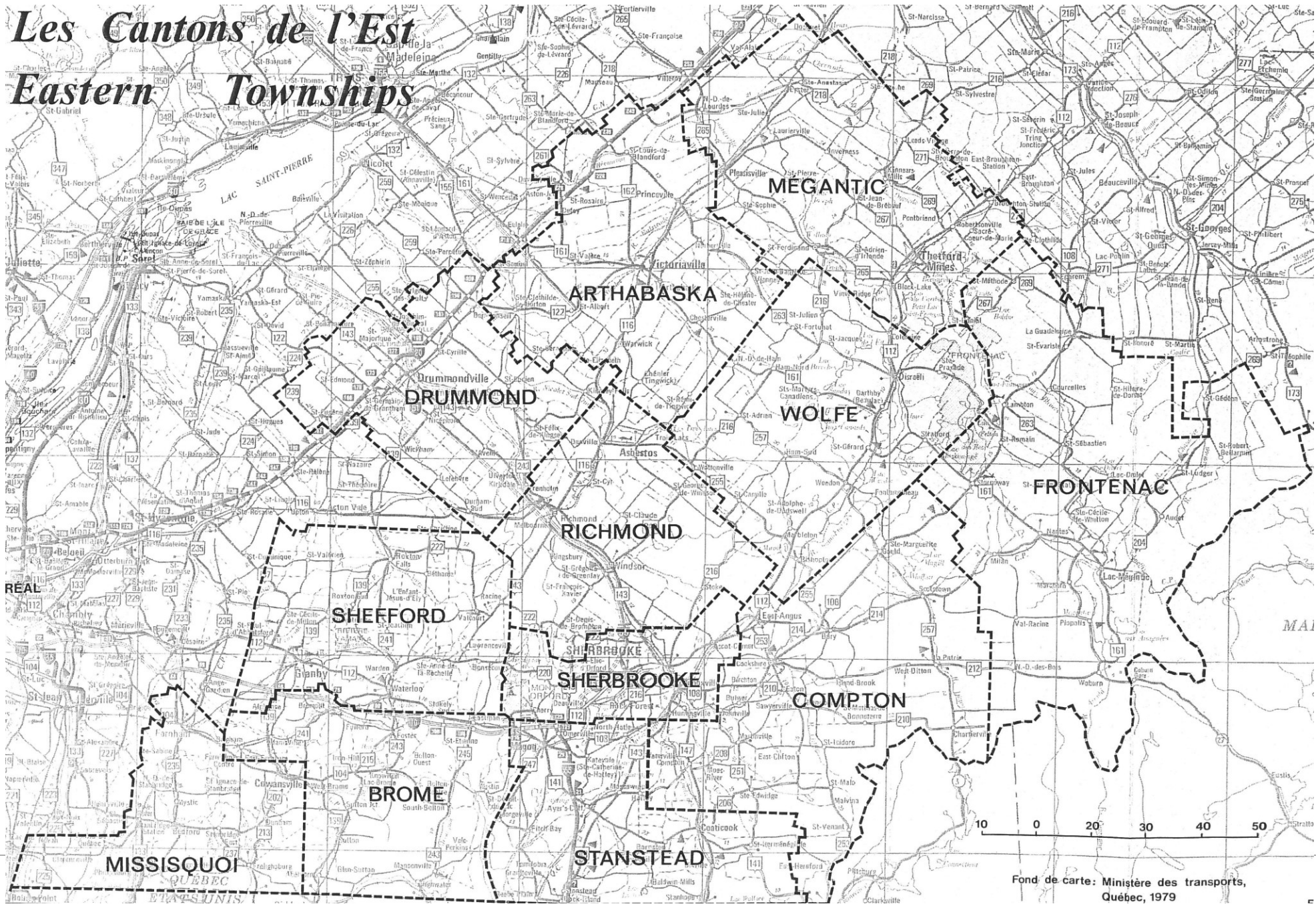
Map of the
EASTERN TOWNSHIPS
OF
LOWER CANADA



Taken from H.H. Miles, Canada East at the International Exhibition, 1862, p. 31.

Les Cantons de l'Est

Eastern Townships



Fond de carte: Ministère des transports,
Québec, 1979

La région touristique des Cantons-de-l'Est

- Fait partie de l'ensemble des régions touristiques du Québec
- Les territoires sont désignés à partir des limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC)
- Regroupe une partie seulement de la région historique des Cantons-de-l'Est



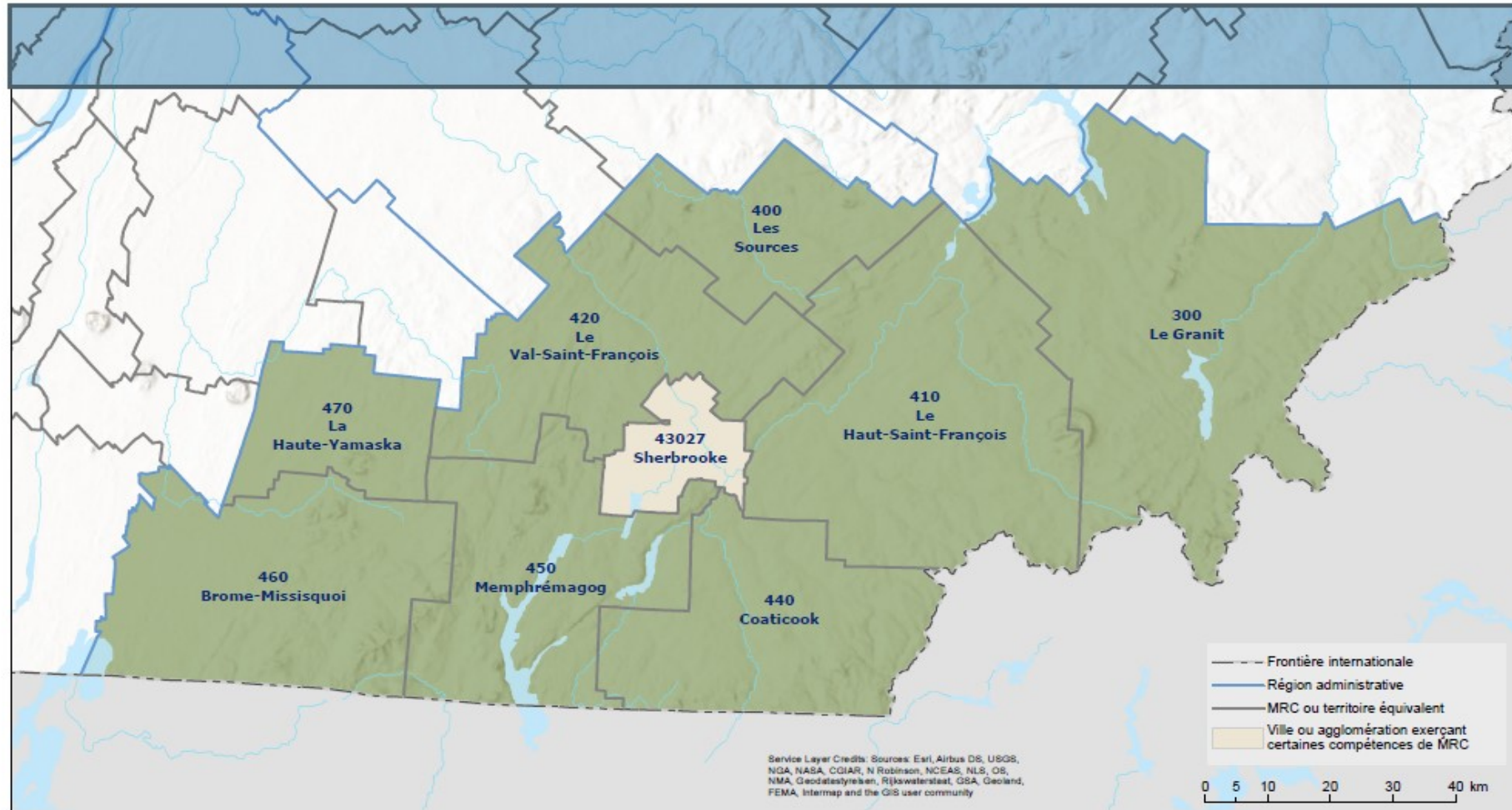
Le mot « Estrie »

- Mot créé par M^{gr} Maurice O'Bready en 1946
- Version ancienne : Estérie ou Esterie
- À l'origine, ce mot avait été créé dans le but de remplacer l'usage du vocable « Cantons-de-l'Est »

Source: Jean MERCIER, *L'Estrie, ses limites, son onomastique*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1956, [en ligne](#))

- Mot utilisé pour désigner la région administrative 05, créée en 1966 mais désignée ainsi en 1981
-

Région administrative 05 : Estrie



Code	Territoire	Population (2021)	Superficie terrestre (km ²)
300	MRC du Granit	21 520	2 731,01
400	MRC des Sources	14 423	785,70
410	MRC du Haut-Saint-François	22 922	2 272,13
420	MRC du Val-Saint-François	31 765	1 397,11
43027	Ville de Sherbrooke	170 816	353,63
440	MRC de Coaticook	18 830	1 338,80
450	MRC de Memphrémagog	53 019	1 317,30
460	MRC de Brome-Missisquoi	63 445	1 651,30
470	MRC de La Haute-Yamaska	92 985	635,97
Total :		489 725	12 482,84

Sources: Découpage administratif MERN, juillet 2021
 Superficies complètes par le MERN, déc. 2019
 Décret de population (1358-2020)



Direction de la transformation numérique
 et de la géomatique, Juillet 2021
 © Gouvernement du Québec



À vous la parole!

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous